



ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES « **MAGNETS** » !

Voici la copie de la déclaration préalable faite par vos élus CGT aux deux CHSCT du SCO ILE DE France concernant le dossier Magnetik.

Désolé(e) pour vous, nous sommes encore en Juillet 2019, et le CSE n'est pas encore en place.

Dans l'ensemble, le document qui nous est fourni fait abstraction des prérogatives du CHSCT.

Pour la CGT ce document fourni pour la réunion des 4 ET 5 Juillet est un nouveau document. Nous contestons la notion de projet initial repérimétré.

Les salariés de St Michel ne sont pas des magnets que l'on colle sur des réfrigérateurs et que l'on peut déplacer sur d'autres appareils ménagers au gré de vos envies.

Ce nouveau projet de déménagement, alors que le 1^{er} a été présenté en début d'année, crée des malaises réels pour ces salariés. D'ailleurs les salariés lors de la première session du séminaire se sont exprimés bruyamment quand il a été question des déménagements.



La CGT a consulté les salariés de St Michel concernés par le changement de site Magnetik. Ils se sont très majoritairement prononcés contre le déplacement vers Montrouge.

Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019



UN AUTRE REGARD S'IMPOSE



Quant-aux rénovations nécessaires du site de PHA vous écrivez « elles seront globalement maintenues et adaptées à cette nouvelle version du projet ».

Merci pour l'info sauf que pour le CHSCT nous n'avons eu aucune nouvelle sur ces rénovations nécessaires globalement maintenues, et bien sûr y compris aucune info par rapport à votre nouvelle version du projet.

Il semblerait que dans les documents fournis il n'y ait RIEN sur les possibilités d'aménagement du site Magnetik, ainsi que sur les rénovations nécessaires du site de Philippe Auguste. Vous écrivez même que ces études seront conservées et serviront de base à la poursuite des études. C'est l'illustration de la négation du rôle du CHSCT.

Vous ne serez pas non plus étonnés que nous ne sommes pas d'accord avec vos estimations concernant l'impact sur le temps de transport sur les 2 sites.

Dans ce dossier, il manque également la partie UAT qui est modifiée avec Magnetik.

En page 10 de votre document vous développez sur la mise en place de différents groupes de travail sur l'avancement du projet, sur l'organisation cible et l'avancement du site de Philippe Auguste et Magnetik. A aucun moment vous ne faites mention de nos CHSCT.

Merci sur la place de la répartition actuelle plus que sommaire pour PHA, sans aucune légende, merci pour le service minimum.

Maintenant juste quelques mots sur Magnetik : malgré toutes vos louanges, cela reste un site difficile d'accès, non loin du péfif, donc pollution.

Sur l'installation, il semblerait que ce soit du Flesk-Desk, ce qui aggraverait encore les conditions de travail des salariés. Et quand on voit votre « Liflet » publicitaire de Magnetik on pourrait presque croire que les salariés vont y passer plus de loisirs que de temps de travail. Un peu de sérieux serait le bienvenu.

Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

